

De la Méditerranée au Grand Nord : nouveaux regards sur les métiers de l'archiviste à l'étranger

Jean-Charles Bédague, Coraline Coutant

Citer ce document / Cite this document :

Bédague Jean-Charles, Coutant Coraline. De la Méditerranée au Grand Nord : nouveaux regards sur les métiers de l'archiviste à l'étranger. In: La Gazette des archives, n°227, 2012. Nouveaux usages, nouveaux usagers : quels contenus, quels services allons-nous offrir ? pp. 57-72;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4963

Document généré le 15/03/2017

De la Méditerranée au Grand Nord : nouveaux regards sur les métiers de l'archiviste à l'étranger

Jean-Charles BÉDAGUE

Coraline COUTANT

Les lignes qui suivent constituent le bref récit d'un voyage d'exploration à la découverte des pratiques archivistiques européennes ; celui-ci comprend deux escales : l'une sur les rives de l'Èbre, à Saragosse ; l'autre, au bord de la mer Baltique, à Stockholm. Il est le bilan croisé de deux expériences de stage menées entre le 1^{er} février et le 26 mars 2010 par deux conservateurs stagiaires dans le cadre de leur scolarité à l'Institut national du patrimoine, respectivement aux Archives municipales de Saragosse, *Archivo de Zaragoza* (Coraline Coutant), et aux Archives nationales de Suède, *Riksarkivet* (Jean-Charles Bédague). À ce titre, leurs comptes rendus ne prétendent pas donner une vision complète et exhaustive du fonctionnement de ces deux institutions mais livrer le regard, évidemment biaisé et incomplet, de deux jeunes archivistes confrontés à une expérience différente de celles qu'ils avaient pu – et qu'ils ont pu depuis – appréhender, expériences essentiellement françaises. De ce point de vue d'ailleurs, leur regard forcément comparatiste et leurs réactions peuvent en filigrane être tout aussi révélateurs du fonctionnement des archives à l'étranger que de leur fonctionnement en France... Toutefois, même si l'articulation de leur propos autour de ce qui leur a paru être le métier d'archiviste en Suède et en Espagne essaie d'être la plus large possible, certains aspects mieux appréhendés y sont forcément privilégiés. On priera donc le lecteur d'excuser l'aspect nécessairement partiel et fragmentaire de certains passages, imposé par ce genre d'expérience de stage courte et forcément limitée, d'une part, par les tâches qui ont été confiées aux stagiaires, d'autre part, par la barrière de la langue, quand bien même elle est maîtrisée au quotidien.

Aux Archives municipales de Saragosse

En guise d'introduction : Saragosse et ses Archives municipales

Souvent considérée comme une ville de passage, entre Barcelone et Madrid, Valence et Bilbao, Saragosse connut néanmoins son heure de gloire au Moyen Âge : après la *Reconquista* et le départ des Almoravides (1118), Alphonse I^{er} d'Aragon choisit d'en faire la capitale de son royaume. Elle devint alors une place marchande majeure, sur les rives de l'Èbre, et un centre de pèlerinage autour de sa basilique du Pilar, consacrée à la Vierge Marie qui serait apparue à l'apôtre Jacques en 40 av. J.-C. Aujourd'hui cinquième ville d'Espagne, Saragosse est toujours la capitale de la communauté autonome d'Aragon, ainsi que de la province qui porte son nom.

L'*Archivo municipal de Zaragoza* (AMZ) trouve précisément son origine au XII^e siècle, à la création de la municipalité médiévale, dirigée par un *concejo municipal*, qui traite avec les puissances religieuses et séculières du temps, en particulier les rois d'Aragon et les archevêques de Saragosse. Les archives sont alors conservées dans le trésor de la cathédrale de la Seo, avant de rejoindre, lorsque se met en place une véritable administration municipale, les *Casas del Puente*, qui sont à la fois le siège de l'administration et le symbole de la réussite économique de Saragosse.

Les Archives municipales conservent ainsi un fonds ancien considérable : chartes reçues par la ville médiévale¹, fonds notariés dont les plus anciennes pièces datent du XIV^e siècle, archives de l'administration de la ville depuis le XV^e siècle. Ces derniers documents se révèlent d'une importance quantitative et qualitative croissante, à mesure que les compétences de la municipalité se sont étendues (affaires intérieures, approvisionnement, urbanisme, recensements, gestion des infrastructures et propriétés publiques).

Les Archives municipales de Saragosse ont connu au début de l'année 2010 un tournant majeur : d'une structure unique conservant fonds ancien et archives contemporaines, l'institution a été scindée en deux entités, *Archivo histórico*, d'une part, *Archivo central* (ou *administrativo*), de l'autre. Ce nouveau découpage répond à une requête qui se faisait pressante : faire face à des demandes spécifiques de l'administration tout en donnant leur place aux archives historiques.

¹ La *serie diplomática* a été bien étudiée par les érudits et bénéficie d'une édition commentée par un historien de la ville. CANELLAS LÓPEZ (Ángel), *Colección diplomática del Concejo de Zaragoza*, Saragosse, 1972-1975, 3 vol. L'auteur ajoute aux actes de la *serie diplomática* des chartes issues d'autres fonds, en particulier celui de la Chancellerie de la couronne d'Aragon, conservé à Barcelone.

Un ancrage fort dans l'administration municipale au bénéfice des opérations de collecte

Depuis 1994, le palais de Montemuzo, édifice du XVIII^e siècle situé au cœur de la ville et spécialement réaménagé pour accueillir les archives, est également le siège de l'Unité des systèmes d'information de la ville (USIC)¹, qui regroupe les archives, la bibliothèque municipale, la bibliothèque de périodiques (*hemeroteca*) ainsi qu'un service de reproduction des documents, commun aux trois entités pré-citées. Cette unité constitue un outil d'information et de conservation de la mémoire saragossane à la fois pour la municipalité et pour les citoyens. Cela se traduit par l'insertion de l'USIC dans le service de la Modernisation et du Développement organisationnel, qui dépend de la direction des Affaires intérieures (*Regimen interior*)². Cette place dans l'organigramme reflète l'importance accordée par les autorités dirigeantes au rôle potentiel d'un service d'archives dans le bon fonctionnement d'une administration et ses relations avec le citoyen.

Si l'AMZ a pour mission de conserver la documentation produite par la municipalité depuis ses origines, la grande majorité des archivistes s'emploie à la gestion des fonds contemporains. Chaque année, le service reçoit environ 400 ml, apportés dans le service par les *Brigadas municipales*, qui gèrent la logistique interne à l'hôtel de ville. Pour que les versements se déroulent dans les meilleures conditions, les services reçoivent en amont un cadre de classement sommaire, qui permet aux archivistes de repérer aisément le contenu des cartons sans avoir à les ouvrir avant leur mise en place dans les dépôts. Parallèlement au transfert des archives, les services remplissent un bordereau sous la forme d'un tableur, élaboré par les archivistes, avec des informations élémentaires sur le versement (dates extrêmes, numéros de dossiers, etc.), qui est directement importé dans le logiciel de gestion et sert de base pour les recherches.

Contrairement aux administrations françaises, les services de Saragosse ne disposent pas de tableaux de gestion. C'est une Commission d'évaluation des documents administratifs (*Comisión calificadora de documentos administrativos*) qui, en concertation avec les services, établit la valeur historique des documents et

¹ ÍNIGO GÍAS (M^a Pilar) (et al.), *Archivo, Biblioteca, Hemeroteca [del] Ayuntamiento de Zaragoza*, Saragosse, 1991.

² Les services de l'USIC ont d'abord dépendu directement du secrétariat général, puis, dans les années 1970-1980, de la direction de la Culture, avant de passer en 1994 au service *Modernización y Desarrollo organizativo*.

affecte à chaque typologie une durée d'utilité administrative¹, un sort final, ainsi qu'un délai de communicabilité, le cas échéant. Pour chaque réunion, des typologies de documents et de producteurs sont examinées en amont par les membres de la commission : le maire, président de la commission, l'archiviste municipal, le secrétaire général de la mairie, le chef du service de la modernisation, un représentant des Archives centrales d'Aragon, un expert historien contemporain, ainsi que le chef du service concerné. La réunion donne lieu à une résolution du maire et à la publication de *calendarios de conservación*, diffusés sur le site Internet de la ville, favorisant la mise en pratique par les services – elle-même évaluée par la commission par la suite.

Son équivalent à l'échelon national est la *Comisión superior calificadora de documentos administrativos*, organe consultatif émanant de l'administration centrale de l'État. Créée en 1985, régie par deux décrets royaux de février 2000 et octobre 2007², elle étudie les questions relatives à l'évaluation et à l'utilisation des documents de l'administration générale de l'État et des organismes publics, à leur collecte et au régime de communicabilité. La commission prend appui sur un décret royal de 2002³ édictant des règles nationales pour la conservation des documents à valeur historique et pour le contrôle de l'élimination des autres documents de l'administration centrale de l'État et des organismes publics. Cette loi prévoit également la création de commissions d'évaluation des documents administratifs dans tous les ministères. Les actes produits par ces commissions n'ont cependant qu'un caractère consultatif et n'engagent pas l'État en matière de transparence administrative⁴.

¹ L'AMZ participe à cet égard à un groupe de travail des services d'archives municipaux d'Aragon pour l'identification et l'évaluation des archives administratives. Pour plus d'information : MEDRANO FELICES (Isabel) et RIVAS PALÁ (Elena), « Procedimientos e instrucciones para la mejora de la valoración de fondos documentales », *TÁBULA : revista de Archivos de Castilla y León*, Valladolid, n° 6, 2003, p. 185-196 ; MEDRANO FELICES (Isabel) et RIVAS PALÁ (Elena), « La Comisión calificadora de documentos del Ayuntamiento de Zaragoza : 10 años de experiencia », *TÁBULA : revista de Archivos de Castilla y León*, Valladolid, n° 6, 2003, p. 215-227.

² *Real decreto* 139/2000 du 4 février 2000, qui régit la composition, le fonctionnement et les compétences de la Commission supérieure d'évaluation des documents administratifs (www.boe.es/boe/dias/2000/02/11/pdfs/A06489-06490.pdf) ; *real decreto* 1401/2007 du 29 octobre 2007 (www.mcu.es/archivos/docs/decreto_2007.pdf).

³ *Real decreto* 1164/2002 du 8 novembre 2002 : www.boe.es/boe/dias/2002/11/15/pdfs/A40139-40143.pdf.

⁴ En la matière, c'est la loi du 26 novembre 1992 qui donne au citoyen le libre accès aux documents administratifs le concernant (noticias.juridicas.com/base_datos/Admin/l30-1992.html).

Avec le déménagement des fonds et la création de l'*archivo central*, une mutation profonde des Archives municipales de Saragosse a eu lieu. Les fonds les plus récents (les dossiers d'urbanisme postérieurs à 1940 et toutes les archives produites depuis l'an 2000) ont rejoint le sous-sol de la cité administrative, spécialement aménagé à cet effet : un *open space* avec puits de lumière pour les bureaux, des magasins aveugles et équipés de rayonnages mobiles électriques. L'*Archivo central* a désormais pour unique compétence la collecte et le traitement des archives intermédiaires¹ et définitives. De plus, les archives ont rejoint un autre service municipal d'importance pour les habitants de Saragosse : celui de l'urbanisme, qui conserve l'ensemble des dossiers de construction et de modification du bâti dans le périmètre de la ville. Les archives sont désormais conservées dans un même lieu, l'enjeu étant à présent d'unifier les systèmes de gestion et les instruments de recherche, à la fois pour le public et les agents municipaux.

L'autre grand chantier auquel sont confrontés les archivistes de Saragosse est celui de l'archivage électronique, dont la mise en place naît d'une véritable volonté politique de la municipalité. Cette dernière est engagée dans le projet *Cero papel*, qui vise à éliminer au maximum le papier dans les procédures administratives ; mais plus que les atouts écologiques, c'est bien sûr la recherche de l'efficacité et de l'accessibilité qui conduit la municipalité dans la voie de l'administration électronique. Déjà, une partie des procédures administratives (offres d'emploi, demandes en matière d'urbanisme, informations touristiques, etc.) est dématérialisée et s'opère *via* le site de la ville², reconnu comme un modèle au niveau national.

En janvier 2010, la municipalité a approuvé l'ordonnance sur l'administration électronique, texte fondateur pour la nouvelle administration. Elle s'appuie sur la *Ley de Administración Electrónica*³ qui reconnaît aux citoyens le droit de réaliser toute démarche administrative par voie électronique, avec les mêmes garanties qu'auparavant. En application de cette directive nationale, l'ordonnance municipale de janvier 2010 définit un système d'administration électronique complet, incluant relations avec les citoyens et processus internes à la municipalité, et donne un certain nombre de prescriptions sur la sécurité des

¹ Un grand dépôt y est réservé à l'*archivo transitorio*, les archives éliminables au bout de 5, 10 ou 12 ans, dont les boîtes reçoivent une cote spéciale et une localisation correspondant toutes deux à la date de destruction.

² www.zaragoza.es

³ Loi 11/2007 du 22 juin 2007 sur l'accès électronique des citoyens aux services publics (noticias.juridicas.com/base_datos/Admin/111-2007.html).

données, mais aussi sur la pérennité de ces nouvelles archives. Elle prévoit également l'émission de jetons d'authentification (*sello de tiempo*) par la *Fábrica nacional de Moneda-Real Casa de la Moneda* pour garantir l'intégrité des documents.

Après le choix du prestataire par la municipalité, c'est aux archivistes que reviennent le suivi de l'implantation des logiciels de gestion des archives électroniques, dans le respect des préconisations internationales, et l'élaboration de bases de données permettant de gérer la documentation produite. Pour ce faire, il a fallu créer une base des procédures de la municipalité, afin de répertorier dans un cadre de classement chacun des secteurs d'activité avec les traitements archivistiques afférents (élimination, échantillonnage, conditions d'accès), en se basant sur les conclusions de la *Comisión calificadora*.

L'implantation de l'administration électronique est donc actuellement un grand défi pour l'*Archivo central*, qui a une fonction de conseil et de contrôle des infrastructures mises en place par le prestataire. Néanmoins, et malgré la volonté des archivistes de porter le projet, des problèmes de définition des rôles se posent toujours au sein de la municipalité.

Communication et mise en valeur des archives

L'objectif ultime qui guide l'action des archivistes est la diffusion de la documentation sur la ville, tant auprès des agents municipaux que des citoyens. Comme en France, on peut distinguer parmi les publics de l'AMZ trois types de lecteurs : d'une part, les agents municipaux, qui y trouvent les documents nécessaires à la continuité de l'action administrative ; d'autre part, les usagers, pour faire la preuve de leurs droits, et enfin les chercheurs, pour qui c'est la valeur secondaire, historique, des documents qui prime.

L'*Archivo histórico* reçoit également des étudiants qui n'utilisent pas les fonds conservés mais profitent de l'endroit, spacieux et agréable, bien situé en centre-ville. On a noté depuis le début des années 2000 un changement dans la physionomie du public : d'une part, une légère baisse de la fréquentation, d'autre part, moins d'étudiants, plus d'historiens amateurs – des travaux qui, de l'aveu de l'archiviste municipale, et bien que parfois d'une envergure scientifique moindre, constituent une mission sociale des archives.

De son côté, la salle de lecture du *Seminario* est très fréquentée, pour ne pas dire engorgée, au point que les guichets sont très régulièrement saturés par des lecteurs désireux, en majorité, de consulter les dossiers d'urbanisme. Pour

satisfaire ces demandes, qui sont la conséquence d'une réglementation technique de la mairie sur le bâti ancien, une indexation pièce à pièce de ces dossiers est à l'œuvre. Par ailleurs, une réflexion est en cours à propos de la protection des données. Actuellement, toute personne, pour peu qu'elle connaisse l'adresse d'une maison ou d'un appartement, peut consulter un plan où sont indiquées la disposition des pièces et les ouvertures. Outre le respect de la vie privée (des propriétaires) et de la propriété intellectuelle (des architectes), cela peut poser un problème de sécurité, puisque des gens peu scrupuleux pourraient utiliser ces informations à des fins malhonnêtes. La difficulté est donc de limiter l'accès aux documents sensibles sans entraver la liberté d'accès du citoyen aux archives.

De manière générale, et surtout depuis le déménagement, on observe une hausse des communications administratives : l'arrivée du service au sous-sol du *Seminario* a considérablement et très rapidement changé les mentalités des agents face aux archives. Alors qu'auparavant ils ne sollicitaient l'AMZ qu'en cas de besoin pressant, il semble à présent tout à fait aisé de se faire apporter un dossier archivé, sans devoir attendre une navette. Le nombre des *préstamos* (communications administratives) a ainsi bondi en quelques semaines, entre janvier et mars 2010, allant jusqu'à 80 demandes par jour, pour une moyenne quotidienne légèrement supérieure à 55 sollicitations – à tel point qu'un agent se consacre désormais spécialement aux recherches et à la transmission des dossiers dans les services. L'ampleur des demandes de communications administratives implique la nécessaire automatisation de certaines procédures, telles que la confection de formulaires à l'intention des services.

Les deux mois passés à l'*Archivo municipal* permettent d'avancer que l'organisation d'événements culturels et scientifiques n'est pas une priorité pour le service. Néanmoins, il se prête volontiers à participer à des manifestations organisées par d'autres institutions patrimoniales de la ville (le *Centro de historia de la ciudad*, le centre culturel de la *Lonja*, etc.) ou par le collège des architectes d'Aragon, qui est régulièrement à l'initiative d'expositions sur l'urbanisme à Saragosse. En revanche, les archivistes donnent une place importante aux visites du service proposées à des groupes scolaires mais également à des groupes d'alphabétisation ou de personnes du troisième âge. Il faut dire que le bâtiment de l'*Archivo histórico* est un palais de la fin du XVIII^e siècle, attirant le public. Ces interventions permettent de montrer aux citoyens la richesse des fonds municipaux et les incitent à revenir à l'AMZ.

Comme en France, la tendance est à la mise en ligne de ressources numérisées, que l'on peut consulter sur le site Internet de la ville de Saragosse : fonds du Général Palafox, personnalité majeure de la guerre d'indépendance ; *Pregonos o libros de cridas* (requêtes transmises à la municipalité, XV^e-XVIII^e siècle), *Serie diplomática* (chartes depuis le XII^e siècle), *Libros de actas* (actes de la municipalité depuis le XV^e siècle), photographies, affiches des fêtes du Pilar. Contrairement à la pratique française, ni l'état civil¹ ni le cadastre ne sont mis en ligne ; néanmoins, les dossiers d'urbanisme sont indexés avec soin, ce qui pourrait permettre une consultation en ligne ou en local, avec la réserve de ne pas porter atteinte au droit à la vie privée et à la sécurité des personnes. Ces numérisations sont réalisées par le service de reproduction commun aux trois services de l'Unité des systèmes d'information, qui a pour fonction à la fois de procéder aux reproductions demandées par les lecteurs (pour celles qui ne peuvent être réalisées sur un simple photocopieur) et de mettre en œuvre les entreprises de numérisation programmées par les trois services patrimoniaux. Son bilan est très positif : à ce jour, 85 % de la presse quotidienne a été microfilmée, de même que le fonds du général Palafox, la *serie diplomática*, les archives notariales ; les fonds photographiques, les affiches, certains imprimés anciens et des plans de Saragosse sont également numérisés.

L'intégration dans un portail tel que DARA (*Documentos y archivos de Aragón*) est en projet et répondrait à une réelle demande du public. DARA, portail coordonné par le gouvernement d'Aragon, intègre déjà les Archives historiques provinciales de Zaragoza, de Huesca et de Teruel, ainsi que des structures patrimoniales plus petites, publiques ou privées (photothèques, fondations, archives religieuses, etc.), soit près d'un million d'images. Mais, avant d'y parvenir, il reste beaucoup de problèmes de normalisation des descriptions à régler (structure des données, normalisation des descripteurs, etc.) – réflexions que souhaite solliciter et développer DARA. L'objectif est également de s'intégrer à un outil plus large, donnant accès à tout le patrimoine culturel aragonais, qu'il soit meuble, immeuble ou immatériel.

¹ L'état civil antérieur à 1870 est conservé aux Archives municipales et n'a pas fait l'objet de numérisation.

Aux Archives nationales de Suède

En guise de prélude : origines et formation des Archives nationales de Suède

Comprendre le fonctionnement actuel des Archives nationales de Suède nécessite de revenir un instant sur l'histoire de la formation et de la centralisation de cette institution¹.

C'est au moment de la réorganisation de l'État suédois par le roi Gustave I^{er} Vasa au début du XVI^e siècle qu'apparaît l'amorce d'une organisation centrale des archives en Suède. Peu de documents d'ailleurs subsistent de l'époque précédant son règne qui avait vu l'union des trois royaumes scandinaves de Suède, de Norvège et de Danemark sous un seul monarque (l'Union de Kalmar, *Kalmarunionen*). C'est en effet l'éclatement de l'Union, la mise en place d'une nouvelle administration centrale et, peu de temps après, la confiscation des biens de l'Église (1527), après l'adoption de la Réforme luthérienne, qui entraînent le rassemblement dans le palais royal de Stockholm d'importants fonds ; un secrétaire général du royaume est nommé en 1599 chargé, entre autres, du contrôle des archives. En 1618, Axel Oxenstierna, chancelier de Gustave II Adolphe, fonde véritablement les archives du royaume (*rijkens archivum*) : un des secrétaires de chancellerie a désormais pour seule mission le traitement des archives, « nouvelles comme anciennes » ; des tâches de classement, de contrôle des versements, de conservation et de communication des documents lui sont confiées. Cette organisation, bien qu'embryonnaire, est à l'origine de l'un des premiers services d'archives constitués en Europe. Un pas est encore franchi en 1766 avec la promulgation d'une loi autorisant tout citoyen à accéder aux documents officiels (*tryckfrihetsförordning*), première loi au monde instaurant la transparence administrative.

Au XIX^e siècle, à l'image d'autres pays européens, les Archives nationales ajoutent à leur mission de conservation des documents administratifs une

¹ On trouvera de plus amples détails sur l'histoire des Archives nationales de Suède dans DROGUET (Alain), « Les Archives nationales de Suède : un cas atypique dans l'Europe du XIX^e siècle ? », dans DELMAS (Bruno) et NOUGARET (Christine), *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle : actes du colloque organisé par l'École nationale des chartes (Paris, 27-28 avril 2001)*, Paris, École nationale des chartes, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes », 2004, p. 33-43.

Pour une présentation générale des archives en Suède, on lira également DROGUET (Alain), « Aménagement du territoire et archives : l'exemple suédois », *La Gazette des archives*, n° 182-183, 3^e et 4^e trimestres 1998, p. 166-170, et surtout *id.*, « Les archives en Suède », *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. 74, 2003, p. 503-522.

mission historique. En 1837, Hans Järta (1774-1847) devient le premier historien directeur des Archives nationales et contribue à la refondation de l'institution et à sa transformation en institution de recherche, tout en maintenant ses attributions administratives. Pour cela, il divise les Archives en deux sections, administrative et historique ; la première a pour rôle la prise en charge de la production des documents des services de la chancellerie, la seconde, la recherche et l'examen des documents dans la perspective de leur utilisation par les historiens. D'importants travaux de classements sont alors réalisés, sur des principes cependant documentaires, au mépris des règles du respect des fonds : plusieurs fonds sont ainsi éclatés et répartis par collection (*Acta historica, Ecclesiastica, Diplomatica*, etc.). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les archives se développent, les chercheurs se multiplient et les Archives se voient confier nombre de projets éditoriaux (actes de la chancellerie de Gustave I^{er}, *Svensket Diplomatarium*, etc.). Divers règlements habilite par ailleurs les Archives à recevoir les versements des administrations ; l'un d'entre eux (1874) oblige le versement des administrations dissoutes, puis, un décret (1885) soumet toute élimination de documents dans les administrations à l'avis des Archives nationales. Ces mesures sont toutes rapidement suivies d'effet et les versements se multiplient ; par ailleurs, dès les années 1840, entrent de prestigieux fonds privés (les archives d'Axel Oxenstierna, la collection du château de Skokloster, etc.). Cette évolution rapide vers une administration des archives efficace et centralisée conduit en 1878 à placer les Archives nationales au rang d'administration indépendante au sein du ministère des Cultes – la création du ministère de la Culture ne date que de 1991 –, puis à les doter d'un bâtiment propre, ouvert en 1891.

L'extrême fin du XIX^e siècle et une grande partie du XX^e siècle voient s'accroître les responsabilités des Archives nationales (constituant désormais l'administration centrale pour l'ensemble des archives de l'État) par la mise sous tutelle de plusieurs centres d'archives. En premier lieu, en 1897, toutes les archives d'État établies localement sont placées sous leur administration ; cela conduit à la naissance des archives régionales (création en 1899 des archives régionales de Vadstena, puis de celles d'Uppsala). Cette évolution se poursuit au cours du siècle suivant avec, en 1964, le rattachement des Archives du palais royal puis, en 1995, des Archives militaires au *Riksarkiv*. Ces divers rattachements s'inscrivent désormais dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation des services. Elles s'achèvent le 1^{er} janvier 2010, date à laquelle l'ensemble des archives régionales et des archives centrales sont réunies au sein d'une seule et même institution, *Riksarkivet*. À l'heure actuelle, les Archives

nationales regroupent donc à la fois les services généraux administratifs chargés de l'élaboration de la politique archivistique et de son suivi, ainsi que l'ensemble des institutions de conservation des archives de l'État, dépôts centraux et dépôts régionaux. Seules conservent leur autonomie les archives des collectivités territoriales (départements et communes), sur lesquelles l'État ne peut exercer aucun contrôle, et bien sûr les archives privées, représentées notamment par le cas proprement suédois des centres d'archives des mouvements populaires (*folkrörelsernas arkiv*).

Au cœur des Archives nationales : une répartition sur deux sites

Notre stage s'étant déroulé essentiellement au sein des deux principaux dépôts centraux du *Riksarkiv* à Marieberg (Stockholm) et Arninge, nous nous attarderons plus particulièrement sur ces centres.

Depuis les années 1990, le centre des Archives nationales de Suède se décline en effet en deux sites : le premier se situe au cœur de Stockholm, sur et dans la montagne de Marieberg, le second, à une vingtaine de kilomètres au nord, à Arninge. Ces deux dépôts emploient à l'heure actuelle environ 150 personnes. Les Archives nationales se sont installées sur le premier site de Marieberg à la fin des années 1960, après que le premier bâtiment construit à la fin du XIX^e siècle sur Riddarholmen se fut révélé saturé. Le bâtiment actuel présente l'étonnante particularité d'avoir été construit suivant des normes anti-nucléaires, sur la montagne de Marieberg pour les bureaux et la salle de lecture et sous la roche pour les six niveaux de magasins, les plus bas étant sous le niveau du lac Mälaren très proche. D'une capacité de 80 kilomètres linéaires, il se révéla lui-même saturé à la fin des années 1980, ce qui entraîna la construction d'un nouveau bâtiment, inauguré en 1995 à Arninge. Celui-ci fut agrandi ensuite par deux fois, en 1998 et 2003, chaque fois par ajout d'un bâtiment au bâtiment précédent.

La répartition des fonds entre les deux sites s'est faite d'un point de vue chronologique, les archives « anciennes » (antérieures au début du XIX^e siècle, la date symbolique étant 1809, date d'un *regeringsform* qui instaura dans le pays une nouvelle constitution qui ne fut remplacée qu'en 1974) restant à Stockholm, les archives « modernes » partant pour Arninge. Pour plus de cohérence, cette répartition a également affecté les archives privées, réparties sur les deux sites. Chaque site est d'ailleurs divisé en trois départements : un département des archives de l'État (*avdelningen för statliga arkiv*), un département des archives privées (*avdelningen för enskilda arkiv*) et un département de la

recherche (*avdelningen för forskarservice*), chargé de l'accueil des chercheurs et de la gestion de la salle de lecture. Certains services, notamment administratifs et techniques, sont communs à Marieberg et Arninge mais seul le *riksarkivarie* (« archiviste national »), aujourd'hui Björn Jordell, à la tête de l'ensemble du *Riksarkiv*, coiffe hiérarchiquement les deux sites.

Le service de conservation-restauration a également connu une division entre un service principal à Arninge et un petit département consacré à la restauration des sceaux et des parchemins à Marieberg. Le service d'Arninge est installé dans de vastes locaux et est doté de moyens importants, la conservation-restauration constituant un des points forts du *Riksarkiv*. Composé de quatre restaurateurs, de deux relieurs et d'un chimiste spécialisé dans l'étude des papiers, le service s'attache tout particulièrement, outre les travaux de restauration quotidiens, à la préparation, au conditionnement et au montage des documents dans le cadre d'expositions ainsi qu'au conditionnement pérenne des documents dans les magasins.

On a cependant pu noter un certain isolement du site d'Arninge, fort mal desservi par les transports en commun, ce qui a obligé les Archives nationales à instaurer un système de navette. Celui-ci sert à la fois aux chercheurs, aux agents mais également aux documents, la présence de la plupart des services de restauration à Arninge nécessitant de fréquents déplacements pour les documents conservés à Stockholm, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes de conservation.

À l'heure actuelle, ces deux sites conservent environ 200 kml d'archives, répartis entre 25 kml d'archives privées et 175 kml d'archives publiques.

Les particularités de la pratique archivistique suédoise du Riksarkiv

Attachons-nous désormais à ce qui peut constituer les particularités du traitement des archives en Suède¹.

¹ Voir à ce sujet DROGUET (Alain), « Les archives en Suède »..., p. 518-520. Il sera particulièrement intéressant de lire, en miroir, *id.*, « Le modèle français à la loupe suédoise », dans AUBRY (Martine), CHAVE (Isabelle) et DOOM (Vincent), *Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest de l'Antiquité à nos jours : entre gouvernance et mémoire (colloque organisé au Centre des archives du monde du travail à Roubaix par le CRHEN-O (Lille 3) et l'Association des archivistes français du 2 au 4 décembre 2004)*, [Villeneuve-d'Ascq] Institut de recherches historiques du Septentrion/Centre de gestion de l'édition scientifique/Université Charles-de-Gaulle Lille-3, coll. « Histoire de l'Europe du Nord-Ouest », 2006, p. 317-324.

Une des principales originalités du système des archives suédoises concerne les rapports avec les administrations. En effet, les services d'archives ne classent pas d'archives publiques ; celles-ci arrivent déjà classées et pourvues d'un inventaire réalisé par le service versant, surtout depuis la loi sur les archives de 1990. Ce système est lié, on l'a vu, à l'histoire même des Archives nationales qui n'ont cessé de revendiquer simultanément un rôle administratif et scientifique et d'élaborer très tôt au cours du XIX^e siècle des lois leur assurant un contrôle étroit de la production documentaire des administrations. Il suppose cependant un important suivi de celles-ci et l'élaboration de tableaux de gestion précis au sein du *Riksarkiv* ; la mise en œuvre de ces tâches est cependant fort accélérée par l'organisation même des administrations suédoises dont la production d'archives est proche des procédures de la *Registratur* allemande, qu'elles dépassent même parfois. Les versements, dont l'arrivée se trouve grandement facilitée par ce système, se font ensuite de manière relativement irrégulière, soit quand les archives quittent l'âge courant et sont moins directement utiles pour les administrations, soit quand ces dernières sont supprimées.

La simplicité et l'automatisme des versements d'archives par les administrations permettent aux archivistes de se consacrer avec beaucoup d'attention à la collecte et au classement des fonds privés, au traitement des fonds publics anciens, enfin à la reprise des instruments de recherche ou à leur intégration au sein d'outils de recherche généraux, notamment de guides transversaux ou de bases de données particulièrement précises. La plus importante d'entre elles est la base de données générale regroupant l'ensemble des archives nationales (*NAD* pour *Nationell arkivdatabas*¹). Son propos dépasse le simple cadre des Archives nationales car elle tend, à terme, à intégrer l'ensemble des documents conservés dans les archives, les bibliothèques et les musées ; l'interrogation se fait par nom de personne ou d'institution, par nom de lieu, par document ou par lieu de conservation. Mais *NAD* n'est pas la seule base de données accessible ; de nombreuses autres bases spécialisées sont élaborées par les Archives nationales, pour leurs fonds uniquement cette fois, et présentées, soit sur leur site, soit sur les postes de la salle des références. Elles sont élaborées au sein de la structure *SVAR* (pour *Svenske arkivinformation*), établie à Ramsele, dans le Nord du pays. La plupart sont consacrées à un type de document particulier : correspondance, recensements, cartes, registres du Conseil, etc. Ces bases de renseignements atteignent à l'heure actuelle le nombre impressionnant de vingt-huit, à quoi il faut ajouter dix-huit bases de

¹ Accessible en ligne : <http://nad.ra.se>

documents numérisés (registres paroissiaux, listes de soldats, de marins, etc.). Seules les bases de renseignements sont accessibles librement en ligne ; les bases de documents ne sont consultables sur Internet qu'au moyen d'un accès payant (d'environ 1 000 couronnes suédoises, soit 100 € par an) ; toutes sont cependant accessibles gratuitement dans certains centres de recherche publics (bibliothèques notamment) et aux Archives nationales. Leur existence est surtout rendue possible par la petite taille du pays qui permet la mise en place de projets facilement réalisables à court terme.

Malgré tout, cette richesse peut déconcerter ; il n'est en effet pas aisé de s'y retrouver dans l'ensemble de ces outils et on peine à disposer d'une sorte de plan d'organisation générale des Archives nationales suédoises, les fonds n'étant pas structurés dans un cadre de classement comme en France. Ceci peut s'expliquer par le classement fort individualisé des fonds suédois qui ne sont pas regroupés en séries mais qui ont une existence autonome et répondent à une structuration typologique. Ainsi, dans l'esprit des archivistes, chaque fonds a sa logique propre et appelle un traitement particulier.

Le poids de la recherche aux Archives

Il convient en dernier lieu de souligner l'importance occupée par les projets de recherche dans les services d'archives suédois, notamment au *Riksarkiv*.

Une particularité des Archives nationales suédoises réside en effet dans l'existence de ce que l'on pourrait appeler des « cellules de recherche », c'est-à-dire différents services établis à certains niveaux de l'organigramme du *Riksarkiv* et consacrés exclusivement à la recherche ; aucune ne participe directement aux travaux de classement et de conservation des archives, même si elles y contribuent fortement. Leur rôle se situe bien plus du côté de la mise en valeur des collections. Y travaillent non des archivistes mais généralement des docteurs en histoire ou des professeurs d'université à mi-temps. À l'exception de la plus importante de ces cellules, le *Svensket Diplomatarium*, entreprise d'édition des actes médiévaux relatifs à la Suède rattachée au *Riksarkiv* depuis 1875, la plupart d'entre elles ne constituent pas, comme on pourrait le penser, l'héritage d'une époque où les Archives ne se préoccupaient que de recherche historique ; elles ont au contraire été rattachées tardivement à l'institution, dans le cadre d'un développement de ses attributions scientifiques, autrefois prises en charge par les Académies ou l'Université. Ainsi, les Archives nationales ont la charge de la rédaction du dictionnaire de biographie suédoise (*Svensket biografiskt lexicon*, *SBL*) depuis le 1^{er} janvier 2009. Les Archives

nationales viennent également d'achever dernièrement la publication du dictionnaire de latin médiéval suédois (*Glossarium till medeltidslatin i Sverige*), commencé à la fin des années 1960. Elles se sont vues rattacher depuis peu le projet de recherche « La Suède médiévale » (*Det medeltida Sverige*), entreprise de cartographie des bâtiments médiévaux de la Suède. On peut également rapprocher de ces sections de recherche le service de l'héraldique, rattaché au *Riksarkiv* en 1953 ; celui-ci, dirigé par le *statsheraldiker*, héraldiste d'État, est chargé du dessin et du suivi de l'ensemble des armoiries publiques du pays, ce qui constitue environ trois cents affaires par an ; il fournit également des conseils à destination des personnes privées.

Le travail de ces cellules aboutit pour la plupart à des publications ; participent cependant également à la politique éditoriale l'ensemble des départements proprement « archivistiques » et l'ensemble des institutions rassemblées au sein du *Riksarkiv*, archives régionales comprises. Ces projets occupent une grande partie du temps des archivistes au sein de chacun des départements de conservation. On peut évaluer le nombre de publications à environ une par service par an, ce qui est considérable ; en 2009, l'ensemble des institutions du *Riksarkiv* avait publié une dizaine d'ouvrages. Cela assure une nette visibilité des Archives nationales à l'extérieur car la plupart des publications constituent de beaux ouvrages, vendus dans la plupart des librairies du pays et des boutiques de musée. Le champ couvert par ces publications est vaste, de l'ouvrage de vulgarisation (sur les manuscrits, l'héraldique, etc.) et des études proprement historiques (*Between the Imperial Eagles: Swedens Armed Forces during the Revolutionary and the Napoleonic Wars, 1780-1820*) aux guides des sources et outils de recherche (*Les sources de l'histoire de la France dans les Archives militaires suédoises ; Statliga arkivalier i städernas arkiv*) en passant par les éditions de textes (*Svensket diplomatarium*). On constatera à la lecture de ces quelques titres choisis dans le catalogue que ces ouvrages peuvent être publiés dans plusieurs langues (suédois, anglais, français, russe, finnois, allemand, etc.), ce qui permet des partenariats nombreux à l'étranger.

On note d'ailleurs une forte implication des Archives nationales dans des projets nationaux ou internationaux (essentiellement scandinaves cependant). Des liens forts existent entre cette institution et l'Université ; ils permettent aux projets évoqués précédemment d'être développés en collaboration et de trouver des échos au sein de groupes de recherche universitaires. Ils amènent en outre un nombre important d'étudiants aux Archives. Le *Riksarkiv* accueille par ailleurs souvent des intervenants universitaires au cours de séminaires ou de formations permanentes à destination du personnel. On a pu également remarquer un effort important de rapprochement entre les Archives nationales

et d'autres institutions patrimoniales, en particulier les musées. L'institution est ainsi très présente au sein des grandes expositions temporaires des musées de Stockholm, nationaux ou municipaux, par le biais de prêts. Ceci permet de compenser le manque d'espace consacré à des expositions au sein même du *Riksarkiv*, réduit à quatre vitrines dans le prolongement du hall d'entrée qui ne permettent que de petites expositions de faible envergure. Outre la participation à des expositions temporaires, les Archives nationales sont présentes dans les collections même des musées par le biais de fac-similés ; il est en effet fréquent que le département de conservation-restauration réalise des reproductions de documents pour compléter les collections permanentes des musées.

Jean-Charles BÉDAGUE

Conservateur aux Archives nationales,
département de l'Exécutif et du Législatif
jean-charles.bedague@culture.gouv.fr

Coraline COUTANT

Conservateur au Service interministériel des Archives de France,
sous-direction de l'accès aux archives et de la coordination du réseau,
adjoint au chef du bureau de la coordination du réseau
coraline.coutant@culture.gouv.fr